



Vallamand-Dessus
Plan de détails

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du
 Au nom de la Municipalité
 Le Syndic

La Secrétaire

Soumis à l'enquête publique du au
 Au nom de la Municipalité
 Le Syndic

La Secrétaire

Adopté par le Conseil communal le
 Au nom du Conseil communal
 Le Président

La Secrétaire

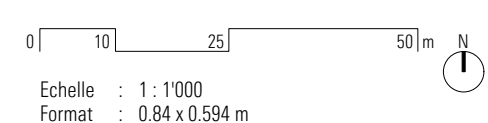
Approuvé par le Département compétent le
 Au nom du Département
 La Cheffe de Département

Entrée en vigueur le



territoire et mobilité

[31.01.2025]



Légende du plan de détails

- Périmètre du plan de détails
- Bâtiment cadastré
- Bâtiment à maintenir
- Bâtiment à intégrer
- Bâtiment ne pouvant pas être transformé en habitation ou à démolir
- Secteur des espaces extérieurs
- Secteur des placettes

Légende des limites des constructions aux routes

- Limite nouvelle
- Limite par défaut selon LRou art. 36 (indicatif)

Légende du PACom

- Affectation principale
- Zone de desserte 15 LAT
- Patrimoine culturel**
- Bâtiment et objet recensé, note 3
- Jardin certifié ICOMOS à l'inventaire des parcs et jardins historiques de la Suisse
- Voie de communication historique (IVS) – Importance locale
- Patrimoine naturel**
- Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT B (TIBP corridors à faune) (indicatif)
- Protection de l'Homme et de l'environnement**
- Périmètre impacté par un danger naturel (voir plan ad hoc)

